



NOTE DE SERVICE / MEMO

Destinataires / To Maire et membres du Conseil File/N° de fichier : 13-2022

Expéditeur / From Directeur, Programme de construction du train léger
Direction générale des services de transport en commun

Sujet / Objet Diffusion publique de l'Annexe 14 de l'entente de projet – Essais et mise en service pour l'Étape 2 de la Ligne de la Confédération et de la Ligne Trillium Date : Le 27 mai 2022

La présente note de service a pour but d'informer le maire et les membres du Conseil que les versions non caviardées de l'annexe sur les essais et la mise en service (Annexe 14) de l'entente de projet (EP) pour l'Étape 2 de la Ligne de la Confédération et de la Ligne Trillium sont maintenant disponibles sur Ottawa.ca et de donner un bref aperçu de la façon dont les diverses leçons tirées des essais, de la mise en fonctionnement et de la mise en service de la Ligne 1 de la Confédération sont appliquées aux exigences relatives à la l'Étape 2 de la Ligne Trillium.

À l'origine, les documents de l'annexe 14 avaient été entièrement caviardés lorsque les documents de l'EP de l'Étape 2 avaient été communiqués au public afin de se conformer aux normes de l'industrie de l'approvisionnement et à l'obligation de la Ville de protéger les renseignements financiers, commerciaux, de tiers et de rendement sensibles. Dans le cadre de l'engagement continu de la Ville à l'égard de la transparence et de l'accès du public à l'information, un examen juridique de l'Annexe 14 a été effectué et a conclu que le caviardage n'était plus nécessaire.

L'Annexe 14 de l'EP décrit les exigences en matière d'essais et de mise en service pour les deux projets. Étant donné que le projet de prolongement vers le sud de l'Étape 2 est entré dans la phase initiale des essais et de la mise en service, un sommaire comparatif a été préparé portant sur les exigences de l'EP et la façon dont les leçons tirées de l'Étape 1 de la Ligne de la Confédération sont appliquées au prolongement de l'Étape 2 de la Ligne Trillium. Le tableau suivant présente une comparaison juxtaposée pour faciliter l'examen des exigences de l'Annexe 14 des deux projets.

Exigence de l'Annexe 14	Essais et mise en service de l'Étape 1 de la Ligne de la Confédération	Essais et mise en service de l'Étape 2 de la Ligne Trillium
Portée des essais et de la mise en service	Le Groupe de transport Rideau (GTR) est responsable des essais et de la mise en service de tout le	TransitNEXT est responsable des essais et de la mise en service de tout le réseau intégré (infrastructure civile, systèmes, véhicules, etc.), à

Exigence de l'Annexe 14	Essais et mise en service de l'Étape 1 de la Ligne de la Confédération	Essais et mise en service de l'Étape 2 de la Ligne Trillium
	réseau intégré (infrastructure civile, systèmes, véhicules, etc.).	l'exception des composants, sous-systèmes et équipements du système de communication installés par la Ville au Centre de contrôle des Opérations de transport en commun (CCOTC) et au Centre de contrôle de la circulation ferroviaire, à la station Bayview et le long du tracé de la Ligne de la Confédération.
Membres de l'équipe chargée des essais et de la mise en service	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant du GTR • Représentant de la Ville • Coordonnateur de la mise en service du GTR • Certificateur indépendant • Représentants du fabricant des véhicules et de l'équipement, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant de TransitNEXT • Représentant de la Ville • Coordonnateur des essais et de la mise en service de TransitNEXT • Certificateur indépendant • Représentants du fabricant des véhicules et de l'équipement, le cas échéant
Coordination	Le coordonnateur de la mise en service du GTR travaillera de concert avec la Ville et le certificateur indépendant.	<p>Le coordonnateur des essais et de la mise en service de TransitNEXT travaillera de concert, le cas échéant, avec les représentants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la Ville; • du vérificateur de l'intégration des systèmes; • de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada; • de VIA Rail Canada; • du Conseil national de recherches; • de l'administration de l'aéroport; • du certificateur indépendant.
Formation	Dans le cadre des exigences relatives aux essais et à la mise en service, GTR est responsable de la formation en matière d'exploitation et d'entretien du réseau.	Dans le cadre des exigences relatives aux essais et à la mise en service, TransitNEXT est responsable de la formation en matière d'exploitation et d'entretien du réseau.
Vérificateur de l'intégration des systèmes	s.o.	<p>La Ville nommera un vérificateur de l'intégration des systèmes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir un processus rapide de règlement des litiges;

Exigence de l'Annexe 14	Essais et mise en service de l'Étape 1 de la Ligne de la Confédération	Essais et mise en service de l'Étape 2 de la Ligne Trillium
		<ul style="list-style-type: none"> • examiner les soumissions et en commenter la conformité.
<p>Mise en fonctionnement</p>	<p>RTG est responsable de la mise en fonctionnement lorsque le réseau intégré a fait l'objet d'essais et est essentiellement prêt pour la mise en service commercial.</p> <p>La mise en fonctionnement sera la dernière étape pour confirmer l'état de préparation pour la mise en service commercial.</p>	<p>TransitNEXT effectuera une mise en fonctionnement dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'infrastructure du système intégré a été mise à l'essai. • L'ensemble du parc a été mis à l'essai et est prêt pour le transport de passagers. • Le système complet de signalisation et de contrôle ferroviaire ainsi que l'équipement du CCOTC associé ont été entièrement mis à l'essai et sont prêts pour le transport des passagers. • Il n'y a pas de défauts non résolus touchant le fonctionnement des systèmes ferroviaires. • Il n'y a pas de défauts majeurs, de défauts de sécurité ou de programmes incomplets de modification des véhicules. • Toutes les stations sont pratiquement terminées et il ne reste que des défauts mineurs. • TransitNEXT est entièrement mobilisé et prêt à commencer les services d'entretien • TransitNEXT a soumis la matrice de vérification et de validation de la conformité de l'entretien et de la réfection. • La Ville est entièrement mobilisée, formée et prête à utiliser le réseau. <p>La mise en fonctionnement sera la dernière étape pour confirmer l'état de préparation pour la mise en service commercial.</p>
Durée	12 jours consécutifs	21 jours consécutifs

Exigence de l'Annexe 14	Essais et mise en service de l'Étape 1 de la Ligne de la Confédération	Essais et mise en service de l'Étape 2 de la Ligne Trillium
Portée	<p>La mise en fonctionnement assurera un service régulier prévu complet sur toute la ligne, en fonctionnant aux heures de pointe et hors de pointe, sur une période étendue.</p> <p>Les tests comprendront une variété de scénarios de gestion des défaillances qui pourraient raisonnablement se produire lors de la mise en service commercial.</p>	<p>La mise en fonctionnement assurera un service régulier prévu complet sur toute la ligne pendant une période de 14 jours.</p> <p>Pendant la période de 21 jours, les essais supplémentaires comprendront une variété de scénarios de gestion des défaillances qui pourraient raisonnablement se produire lors de la mise en service commercial.</p>
Critères de performance	<p>La mise en fonctionnement du réseau démontrera à la satisfaction du certificateur indépendant que les temps de déplacement, les intervalles et les exigences de rendement opérationnel spécifiés peuvent être atteints.</p>	<p>La mise en fonctionnement du réseau démontrera à la satisfaction du certificateur indépendant que les temps de déplacement, les intervalles et les exigences de rendement opérationnel spécifiés peuvent être atteints.</p> <p>TransitNEXT respectera la norme de fiabilité du service, c'est-à-dire, qu'un taux de ponctualité de 98,5 % doit être atteint sur une période de 14 jours pendant la période de mise en fonctionnement de 21 jours.</p> <p>TransitNEXT démontrera que le réseau intégré (véhicules, stations et infrastructure) fonctionne de manière fiable pendant la période de mise en fonctionnement de sorte que les critères de rendement pour la mise en fonctionnement soient atteints, ce qui autrement entraînerait une retenue liée au rendement nulle pendant la période d'entretien.</p>

Comme il a été indiqué ci-dessus, le personnel a appliqué diverses leçons tirées des essais, de la mise en fonctionnement et de la mise en service de la Ligne 1 de la Confédération aux exigences de prolongement de l'Étape 2 de la Ligne Trillium, notamment une période de mise en fonctionnement plus longue, l'amélioration des critères de rendement et l'inclusion d'un vérificateur de l'intégration des systèmes pour superviser les travaux.

Si vous avez des questions sur l'information présentée dans cette note de service, n'hésitez pas à me contacter au poste 52718.

*Document original signé par
Michael Morgan*

- c. c. Équipe de la haute direction
Équipe de direction de la Direction générale des services de transport
Directrice, Information du public et relations avec les médias